

Règlement intérieur

Nîmes Culture & Sport Adapté



Conditions générales

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres, adhérents, bénévoles de l'association sans exclusion. Mon adhésion à l'association signifie que j'ai pris connaissance de ce règlement, je l'ai compris et j'accepte les termes qui y sont inscrits.

Présentation de l'association :

Nîmes Culture et Sport Adapté est une association loi 1901 (sans but lucratif) dont la mission principale est de favoriser l'accès au sport et à la culture aux personnes en situation de handicap.

Être adhérent c'est :

- En début de saison sportive, remplir un dossier d'inscription, fournir toutes les pièces nécessaires (certificat médical, autorisation parentale ou tutorale, etc.), être à jour dans les paiements des années précédentes.
- Prendre une adhésion annuelle à l'association.
- Prendre une licence à la Fédération Française du Sport Adapté (avec assurance).

Paiement :

- Le paiement de l'adhésion, de la licence et de la cotisation se fait à l'inscription. L'adhésion et la licence ne sont en aucun cas remboursables.
- Des facilités de paiement sont proposées aux adhérents (encaissement en plusieurs fois), les chèques ANCV et tickets loisirs de la CAF sont acceptés.

Annulation :

- Le remboursement des cotisations ne pourra se faire que sur présentation d'un certificat médical.
- NCSA se réserve le droit de mettre fin à la participation d'un adhérent dont le comportement irait à l'encontre du bon déroulement de l'activité.
- NCSA se réserve le droit d'annuler toutes activités durant la saison (météo défavorable, arrêté préfectoral, etc.)

Comportement :

- L'adhérent doit avoir un comportement civil et respectueux vis à vis des autres. Il s'engage à respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition.
- L'adhérent est responsable de ses objets personnels.
- Les objets dangereux sont interdits.
- La tenue vestimentaire doit être correcte et adaptée à l'activité proposée.
- L'adhérent devra être le plus assidu possible aux séances, et prévenir en cas d'absence. Toute absence non justifiée, au delà de trois séances consécutives, pourra remettre en cause son inscription (dans ce cas aucune demande de remboursement ne pourra être faite sans justificatif médical).

Responsabilités :

- En dehors du temps d'activité, l'association ne peut être tenue responsable des faits de ses adhérents.
- Les accompagnateurs des adhérents se doivent de vérifier la présence des professionnels, et le bon déroulement de l'activité avant de s'absenter.
- Aucun médicament ne sera délivré par les professionnels.

Les droits de l'adhérent :

- Droit à la protection.
- Droit à la dignité.
- Droit à l'intégrité.
- Droit au respect de la vie privée.

Droits à l'image :

- L'association pourra utiliser les photos, films, réalisés durant les activités et stages dans des documents écrits, vidéos, multimédias, internet sauf si une demande écrite refusant l'utilisation de l'image de l'adhérent est transmise aux dirigeants de l'association.

Siège Social

6 rue du rempart romain 30000 Nîmes

☎ 06.31.41.83.00 ncsa.30@hotmail.fr

<http://nsca.free.fr>